



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Blausasc

Pièce n°6C1

NOTE DES ANNEXES SANITAIRES

PLU arrêté le 26 juin 2012	
PLU approuvé le	

SOMMAIRE

TITRE 1 - L'EAU POTABLE	2
1.1. La ressource :	3
1.2. Les captages :.....	3
1.3. Les réseaux :	3
1.4. Les bornes à incendies :	4
1.5. Augmentation de la population et accroissement de la consommation d'eau potable :	6
TITRE 2 - L'ASSAINISSEMENT	7
2.1. L'assainissement collectif.....	8
2.2. L'assainissement individuel.....	10
2.3. L'eau pluviale	10
2.4. Les déchets.....	10

TITRE 1 - L'EAU POTABLE

1.1. La ressource :

Le réseau hydrographique est très maillé sur le territoire communal de Blausasc. Le cours d'eau du Paillon et celui de la Garde délimitent en partie le territoire communal. On note également la présence de nombreux cours d'eau, plus ou moins importants, qui rejoignent pour la plupart le ruisseau de l'Iscla, se jetant dans celui de la Garde, à l'Ouest de la commune de Blausasc.

L'eau potable distribuée à Blausasc provient du forage de la Sagna à Cantaron qui bénéficie d'une autorisation administrative de prélèvement de 10 000 m³ / jour.

1.2. Les captages :

La commune est alimentée par les conduites du Syndicat Intercommunal de Levens – Contes – L'Escarène et Nice (S.I.L.C.E.N). La gestion est assurée par la Compagnie Générale des Eaux (C.G.E).

Aucun point de captage d'eau potable n'est localisé sur le territoire communal de Blausasc.

L'alimentation en eau potable provient de la ressource en eau souterraine par captages sur des sources ou par pompages sur des forages profonds.

Le Scot précise que : « Les réservoirs Karstiques du Jurassiques, qui recèlent les ressources les plus importantes, sont fortement sollicités, et leurs implivium requièrent une protection stricte pour préserver l'avenir. Cet aquifère est classé comme « ressource patrimoniale à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. A titre d'exemple, les caractéristiques du forage Sagna sont les suivantes :

- La capacité autorisée (DUP) de pompage de la Sagna est de 10 000 m³/jour ;
- Les études et tests effectués avant la mise en service du forage ont montré une réserve très importante ;
- Ne sont tirés que 1 500 à 2 000 m³ sur le forage.

Ainsi, au maximum autorisé (10 000 m³/j), en conservant le rendement actuel qui est très faible (50%), la Sagna pourrait alimenter de l'ordre de 25 000 hbts et, en tablant sur un rendement de 70% (normal), environ 32 000 hbts. » (source : Rapport de présentation du SCoT page 89).

Par ailleurs, il existe un seul prélèvement d'eau superficiel du Paillon servant à l'arrosage des jardins et à l'agriculture en amont rive droite du pont de la Grave dont le gestionnaire est le Syndicat des arrosants de Peillon.

1.3. Les réseaux :

L'eau est amenée depuis le col de Nice par une canalisation de Ø100. Un réservoir d'eau potable d'une capacité de 700 m³, constitué d'une réserve incendie de 140 m³ est implanté au Nord du village de Blausasc, tout proche d'un deuxième réservoir d'une capacité de 100 m³.

A partir du réservoir de 700 m³ partent plusieurs canalisations :

- Une canalisation rejoint le quartier de St Roch, alimente la salle des fêtes et se poursuit jusqu'au quartier de Terra Communa.
- Une canalisation rejoint le quartier du Cannet, le complexe sportif du Col Pelletier, successivement les hameaux du Collet Martin, du Collet, une bifurcation permet d'un côté de rejoindre L'Uzac (RD 2210) et La Pointe puis Andrieu en longeant le Paillon et de l'autre côté rejoint Vienna et Pont de Peille.
- Une canalisation avec de nombreuses ramifications dessert le village et le quartier de la Grasse.

A partir de la commune de Peille, la cimenterie et la Grave de Blausasc sont alimentées en eau potable. Une partie des réseaux peut être améliorée pour réduire les fuites et donc limiter la consommation de la ressource.

Les réseaux d'eau potable desservent donc tous les quartiers et hameaux mais pas toutes les constructions implantées sur le territoire communal.

Le secteur de Vicat est alimenté en eau potable par le réseau de la Grave de Peille. L'eau de chantier résulte d'un forage propre aux entreprises Vicat.

1.4. Les bornes à incendies :

Les zones construites et celles situées le long des réseaux d'eau potable comptent 30 bornes à incendies. La partie Nord du territoire dépourvue de quartier et de hameau n'en présente aucune par suite de l'absence de réseaux.

(Extrait de la pièce 6B du PLU)



1.5. Augmentation de la population et accroissement de la consommation d'eau potable :

Une augmentation prévue par la commune de 350 habitants devrait se traduire par un accroissement de la consommation d'eau de l'ordre de 56 m³ sur la base d'une consommation individuelle moyenne de 160 litres d'eau par jour et par habitant. L'autorisation de prélèvement permet d'assurer les besoins de cet accroissement démographique.

Eau Potable <i>Ce qu'il faut retenir...</i>	
Ressource	L'autorisation de captage permet d'absorber sans difficulté un accroissement de population largement supérieure aux 350 habitants prévus par le PLU.
Les réservoirs	Leurs dimensionnements permettent de répondre dans de bonnes conditions aux besoins communaux actuels et à un accroissement de population de 350 personnes.
Les réseaux	Ils couvrent le village, les quartiers, les hameaux mais pas tous les bâtis excentrés disséminés sur le territoire communal.
Les bornes d'incendies	Trente bornes incendies couvrent la partie Sud-Ouest et Est du territoire communal. La partie Nord du territoire communal n'est pas couverte par un réseau communal de borne à incendies.

TITRE 2 - L'ASSAINISSEMENT

2.1. L'assainissement collectif

Les secteurs couverts par l'assainissement collectif

Quatre secteurs sont couverts par le réseau d'assainissement collectif : le village, quelques habitations dans le quartier de la Vallière, le quartier de la Pointe, et celui à l'Est de la Pointe. Le village et son extension sont desservis par un réseau communal comportant des conduites de 200 pour les principales et de 150 pour les secondaires.

Les stations d'assainissement

La station du village :

Une station d'épuration, en régie communale, d'une capacité de traitement de 1000 équivalents habitants, est implantée au Sud-Ouest du village de Blausasc. Le milieu récepteur de cette station est le ruisseau de la Garde. Elle traite les eaux usées provenant des habitations présentes dans et aux environs du village de Blausasc.

La station de Drap :

Le quartier de la Pointe, est desservi par le réseau d'assainissement géré par le Syndicat Intercommunal de Drap. La station d'épuration de Drap, d'une capacité de 20 000 équivalents habitants, traite les eaux usées provenant du quartier de la Pointe de Blausasc. Le cours d'eau du Paillon constitue ici le milieu récepteur des eaux traitées.

La station de Borghéas commune de Peillon :

Les quartiers de la Grave et d'Andrio sont desservis par le réseau de la commune de Peillon et traités à la station de Borghéas.

La station de la Palaréa :

Une station d'épuration de moindre importance est présente sur le territoire de Blausasc, il s'agit de la station de la Palaréa, d'une capacité de 50 équivalents habitants. Le hameau du Collet est rattaché à ce réseau d'assainissement communal. Cette station arrive actuellement à saturation. La commune doit réaliser une nouvelle station susceptible de prendre en compte les hameaux de Vienna, le Collet et le Collet Martin.

Les réseaux

Actuellement, un réseau, comportant des tuyaux de 150 et 200, amène les eaux de traitement du village jusqu'à la station d'épuration.

Un projet de création d'une station de refoulement a été étudié au Sud de la station d'épuration existante. Elle assure la desserte du secteur du Cannet. Ce réseau sera poursuivi vers le complexe sportif et l'actuelle déchetterie du col Pelletier.

Le réseau d'assainissement va être étendu au niveau du cimetière, afin de raccorder trois habitations en amont de la route.

Augmentation de la population et accroissement de la production d'effluents

Une augmentation prévue par la commune de 350 habitants accompagnée d'équipements comme une maison de retraite, un centre pour handicapés devrait se traduire par un accroissement de la charge d'effluents de l'ordre de 400 à 450 équivalents habitants. Les stations existantes ont la capacité de supporter un tel accroissement.

Réseau d'assainissement



2.2. L'assainissement individuel

L'assainissement individuel est autorisé, dans les secteurs d'habitat diffus. Les quartiers concernés sont ceux de Terra Communa, de La Grassette. Les constructions éparses situées hors du village des quartiers et des hameaux bénéficient de dispositifs d'assainissement autonome.

Le dispositif d'assainissement doit être conçu de manière à pouvoir être mis hors circuit et à être directement raccordé au réseau quand celui-ci sera réalisé.

La commune a décidé de poursuivre les réseaux d'assainissement collectifs pour desservir les quartiers diffus de Terra Communa et de la Grassette.

2.3. L'eau pluviale

De nombreuses voiries sont équipées d'un réseau d'eaux pluviales qui redirige les eaux vers des exutoires naturels. Dans d'autres secteurs, l'eau s'infiltre dans le sol ou rejoint par ruissellement les ravins.

2.4. Les déchets

Alors que chaque habitant produisait en moyenne 580 kg de déchets en 2000 dans les Alpes-Maritimes, les habitants de la communauté de communes du Pays des Paillons, n'en produisaient que 430 kg en 2004. La communauté de communes a impulsé une politique de collecte sélective des déchets ménagers. En 2004, les résultats de la collecte restaient relativement faibles : 12 kg de verre par an et par habitant. Notons que la commune de Blausasc avait à cette même date, institué la collecte du papier. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers prévoyait pour 2005 une collecte par habitant s'élevant à 21,6 kg de verre, 11,9 kg de papier, 8,6 kg d'emballages et 14,8 kg d'ordures ménagères fermentescibles. La collecte des ordures ménagères est assurée par la société privée, Sud Est Assainissement.

La fréquence de ramassage est de trois fois par semaine et les ordures ménagères sont acheminées à l'usine de traitement de l'Ariane à Nice.